

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

session 2006

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

série : ES

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures COEFFICIENT : 7

obligatoire

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

**Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.**

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse.

Dissertation appuyée sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Vous analyserez les effets de l'Union économique et monétaire sur les politiques économiques menées dans la zone euro.

DOCUMENT 1

L'unification monétaire doit permettre en théorie de redonner aux pays de la zone euro une certaine autonomie en matière de politique budgétaire grâce à l'atténuation de la contrainte extérieure liée aux variations de taux de change, qui amenait à défendre une parité de change en élevant les taux d'intérêt. Ainsi, la monnaie unique, si elle oblige à sacrifier l'autonomie monétaire, est censée redonner toute son efficacité à l'instrument budgétaire.

En supprimant la possibilité de dévaluation compétitive entre des pays de plus en plus interdépendants, l'euro évite le développement de stratégies individualistes. (...)

La question s'est posée de l'équilibre à retenir entre la politique monétaire unique menée par la BCE (Banque centrale européenne) et les politiques budgétaires nationales. Toute la question était de savoir si les gouvernements nationaux n'allaient pas adopter des mesures d'expansion budgétaire non concertées, obligeant la BCE à augmenter ses taux directeurs afin de contenir les pressions inflationnistes, au risque de peser sur la croissance. C'est en partie pour prévenir ce risque et afin d'assurer la coordination des politiques budgétaires nationales qu'a été adopté le Pacte de stabilité et de croissance, et que l'Eurogroupe⁽¹⁾ fut mis en place.

Source : B. FERRANDON, « Chronique de la naissance de l'euro »,
Cahiers français, mars-avril 2004.

(1) L'Eurogroupe réunit les ministres des Finances de la zone euro

DOCUMENT 2

« Le problème actuel du chômage ne peut être résolu sans réformes structurelles d'envergure. Il est important de souligner que l'introduction de l'euro ne résoudra pas - et ne peut résoudre - tous les problèmes, et qu'elle doit s'accompagner d'autres politiques ». Cette déclaration a été effectuée en 1998 par le président de la BCE. Beaucoup d'économistes estiment comme lui que la plus grande partie du chômage dans la zone euro est d'origine structurelle : mauvaise formation, lourdeur des procédures d'embauche et de licenciement, ou encore mobilité insuffisante des travailleurs seraient les véritables explications. Or, les marchés du travail et les systèmes de protection sociale sont organisés de manière très différente dans les différents pays de la zone euro, et le passage à l'euro n'entraîne aucun changement mécanique dans ce domaine. (...)

L'euro devrait en soi favoriser l'investissement. Mais son rôle restera modeste par rapport à des réformes structurelles comme l'ouverture à la concurrence des industries de réseau, en premier lieu des télécommunications et des activités liées à l'Internet, les réformes des marchés du travail ou la poursuite de l'intégration des marchés financiers.

Source : A. BÉNASSY-QUÉRÉ, B. COEURÉ, *Économie de l'euro*, La Découverte, 2002.

DOCUMENT 3

Comparaison des soldes budgétaires des administrations publiques et des taux d'intérêt de quelques pays

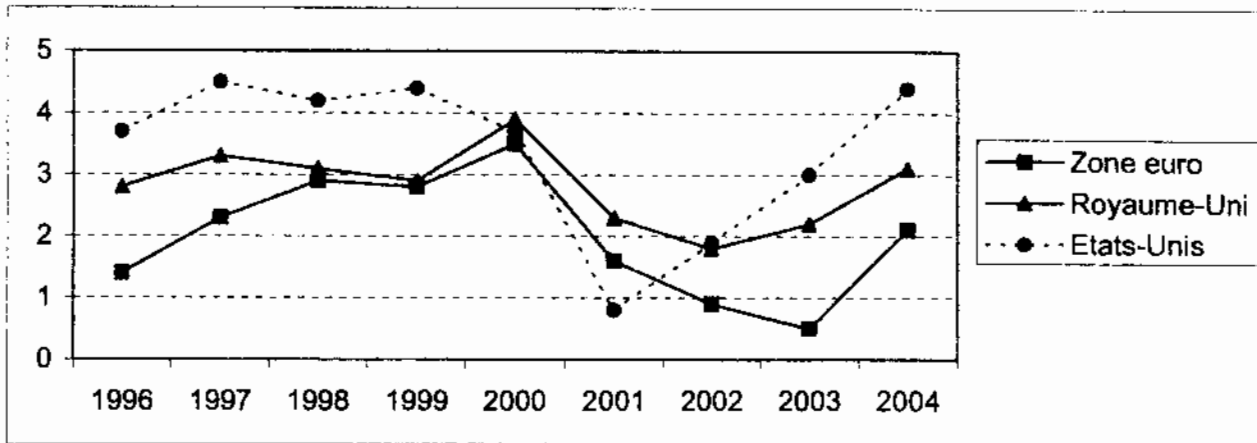
	Solde public ⁽¹⁾ (en % du PIB)				Taux d'intérêt à court terme (en %)	
	1996	1999	2003	2004	1999	2004
Etats-Unis	- 2,2	0,9	- 4,6	- 4,4	5,4	1,6
Royaume-Uni	- 4,3	1,0	- 3,4	- 3,2	5,5	4,6
Zone euro	- 4,3	- 1,3	- 2,8	- 2,7	2,9	2,1
<i>dont</i>						
Allemagne	- 3,4	- 1,5	- 3,8	- 3,7	////////////////	////////////////
France	- 4,1	- 1,8	- 4,2	- 3,7	////////////////	////////////////
Irlande	- 0,1	2,4	0,2	1,3	////////////////	////////////////
Espagne	- 4,9	- 1,2	0,3	- 0,3	////////////////	////////////////

Source : Eurostat (pour les soldes publics), BCE (pour les taux d'intérêt).

(1) Excédent ou déficit budgétaire des administrations publiques

DOCUMENT 4

Évolution du taux de croissance du PIB réel (en %)



Source : OCDE et Eurostat.

DOCUMENT 5

Depuis la création de l'euro, les taux de croissance ont toujours connu des écarts significatifs. En 2004, la croissance allait de 1 % au Portugal, à 5,4 % en Irlande, contre 1,6 % en Allemagne et 2,5 % en France. En Espagne, la demande intérieure est dynamique, dopée notamment par la baisse des taux d'intérêt liée à l'arrivée de l'euro.

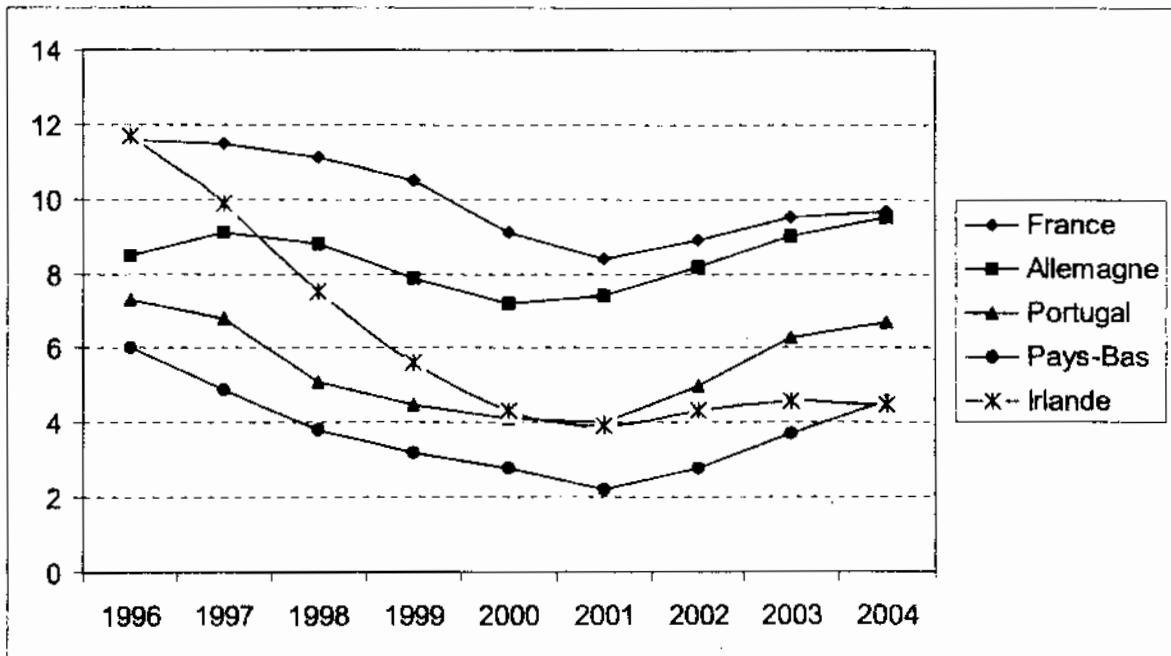
Après avoir réussi à réduire leurs déficits publics sous la pression du Pacte de stabilité et l'effet du boum économique de la fin des années 1990, les États membres connaissent des évolutions erratiques. La Commission européenne doit ouvrir une procédure pour « déficits excessifs » à l'encontre de l'Italie, ceux-ci devant dépasser la barre des 3 % du PIB. L'Allemagne viole cette limite depuis 2002. Les autorités européennes sont dans l'incapacité de discipliner réellement la conduite budgétaire des États membres. Avec la France et l'Allemagne, les ministres des finances ont fait voler en éclat les règles du Pacte de stabilité fin 2003. Celui-ci a été assoupli.

Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) est, elle aussi, désarmée. La politique monétaire est délicate à mener car elle s'applique à une zone hétérogène. Les pays comme l'Allemagne, qui cumulent stagnation et déficits, réclament une baisse des taux d'intérêt. Les pays en forte croissance, où les prix augmentent, peuvent avoir besoin d'une hausse.

Source : P. RICARD, *Le Monde*, 22-23 mai 2005.

DOCUMENT 6

Comparaison des taux de chômage de quelques pays membres de la zone euro (en %)



Source : Commission européenne.

Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

Il est demandé au candidat :

1. *de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.*
2. *de répondre à la question de synthèse :*
 - *par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
 - *en faisant appel à ses connaissances personnelles,*
 - *en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte dans la notation de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THÈME DU PROGRAMME :

Intégration et solidarité

I - TRAVAIL PRÉPARATOIRE (10 points)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.

- 1) *Exprimez, par une phrase, la signification du nombre entouré dans le **document 1** (1 point)*
- 2) *L'absence d'emploi des parents a-t-elle une influence sur la pauvreté des enfants ? (**document 1**) (1 point)*
- 3) *De quelles façons la structure des familles peut-elle accroître la pauvreté ? (**documents 1 et 2**) (2 points)*
- 4) *Pourquoi les politiques de transferts des revenus ont-elles aussi concerné les personnes ayant un emploi ? (**document 2**) (2 points)*
- 5) *Comment les contrats aidés peuvent-ils lutter contre la pauvreté ? (**document 2**) (2 points)*
- 6) *Quel effet ont les prestations sociales sur la pauvreté ? (**documents 3 et 4**) (2 points)*

II - QUESTION DE SYNTHÈSE (10 points)

Après avoir mis en évidence les facteurs explicatifs de la pauvreté en France, vous montrerez comment les solidarités collectives peuvent y remédier.

DOCUMENT 1

Répartition des enfants pauvres et des autres enfants selon le type de ménage et l'activité des parents

	Enfants pauvres	Autres enfants
Personne seule sans emploi	17	4
Personne seule avec emploi	6	8
Couple sans emploi	33	3
Couple avec un emploi	32	34
Couple avec deux emplois	12	51
TOTAL	100	100

Champ : enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : l'Insee considère un enfant comme « pauvre » s'il vit dans un ménage disposant de ressources inférieures à 50 % du niveau de vie médian.

Source : INSEE PREMIÈRE n° 896, avril 2003.

DOCUMENT 2

Malgré les transferts sociaux, le taux de pauvreté des familles nombreuses reste plus élevé que pour la moyenne des ménages : 5,4 % des familles avec 2 enfants sont pauvres ; c'est le cas de 6,1 % de celles avec trois enfants et de 17,5 % de celles ayant quatre enfants ou plus. (...)

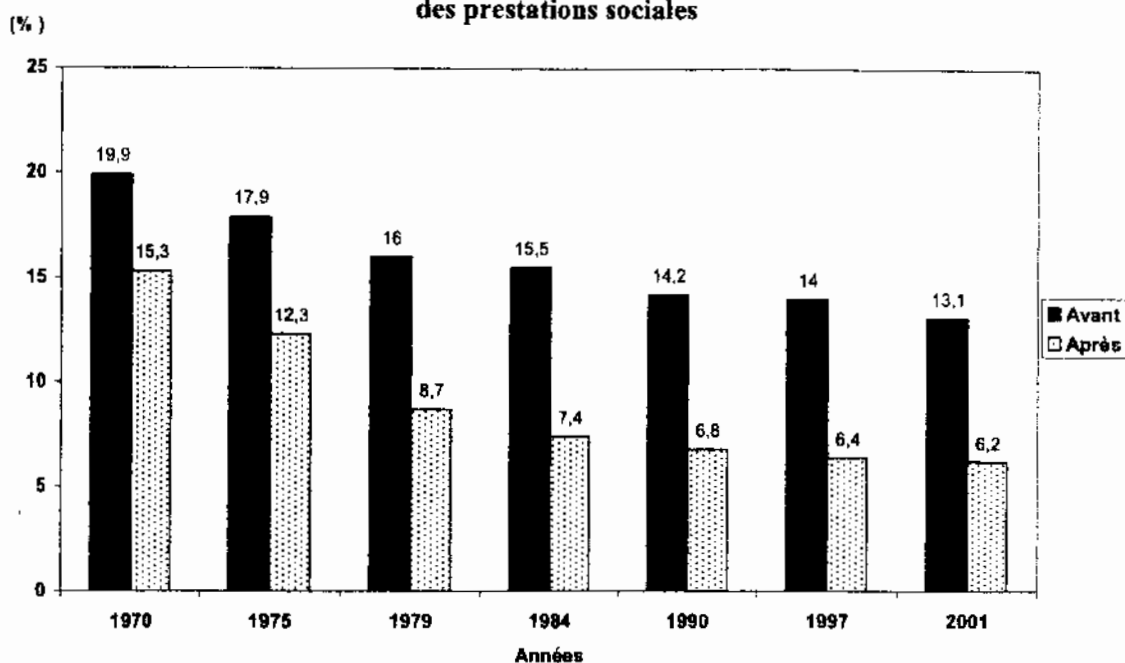
La complémentarité des politiques de transferts de revenus et des politiques de l'emploi s'est accrue ces dernières années. Les réformes sociales et fiscales ont atténué la faiblesse des conditions salariales d'une partie des personnes en emploi, tandis que la politique de l'emploi a ciblé ses efforts sur les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le rôle de l'emploi dans la réduction de la pauvreté est essentiel, même si certains travailleurs n'échappent pas à la pauvreté. Les politiques de l'emploi peuvent constituer un outil de lutte contre la pauvreté dès lors qu'une partie des dispositifs bénéficient aux personnes les plus éloignées du marché du travail. C'est l'orientation qui a été prise au cours des dernières années. Ces politiques de l'emploi restent centrées sur le développement d'emplois aidés dans le secteur non marchand, même si les réformes récentes privilégient le secteur marchand. Elles ont un caractère fortement incitatif grâce à la baisse du coût du travail que représentent les contrats aidés pour les employeurs.

Source : *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*,
La Documentation française, 2004.

DOCUMENT 3

Proportion des ménages à bas revenu avant et après prise en compte des prestations sociales



Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Notes :

- La notion de ménages à bas revenu correspond aux ménages dont le revenu déclaré est inférieur à la moitié du revenu médian.
- Les prestations sociales comprennent, ici, les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux.

Source : INSEE-DGI, *enquêtes revenus fiscaux 1970 - 2001*.

DOCUMENT 4

En effet, des innovations ont été introduites dans le système français de protection sociale, notamment la création du revenu minimum d'insertion (RMI) fin 1998, de la contribution sociale généralisée (CSG) fin 1990 ou de la couverture maladie universelle (CMU)⁽¹⁾ fin 1999 (...) Ces mesures modifient le profil du système français, introduisant des prestations assises sur le besoin et non plus sur le statut (RMI, CMU) (...).

Des mesures importantes ont été prises pour remédier aux différentes crises endogènes, c'est-à-dire aux structures mêmes de notre système de protection sociale : développement des politiques d'insertion, au premier rang desquelles figure le RMI, pour affronter la crise d'efficacité sociale de la protection sociale ; politique de baisse des charges sociales et de développement d'une nouvelle forme de financement, la CSG, pour améliorer son efficacité économique (...).

Source : Bruno PALIER, « Protection sociale : la révolution silencieuse », *Sciences Humaines* n°46, septembre-octobre 2004.

⁽¹⁾ La couverture maladie universelle (CMU) propose une assurance maladie de base pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière, notamment celles qui ne répondent pas aux critères d'ouverture des droits à la Sécurité sociale. Elle comporte également une couverture complémentaire pour les personnes dont les revenus sont les plus faibles.